

Patrice Flichy

## La Toile ne remplacera pas le bureau de vote

Internet est-il cet espace de débat démocratique que certains de ses pères fondateurs avaient imaginé ? Ils espéraient, grâce à l'interaction permanente des acteurs, avoir créé un instrument capable d'adapter notre fonctionnement démocratique à une société complexe. Ils souhaitaient également pouvoir relancer la démocratie directe.

Internet joue un rôle majeur dans notre vie démocratique. Il s'agit d'un espace où, à côté des grands médias, chacun peut produire de l'information. De nombreuses opinions s'y manifestent qui n'ont pas trouvé à s'exprimer dans les médias classiques. En politique, Internet a permis de diversifier la circulation de l'information partisane. Ainsi, les petits partis

### Internet n'a pas créé un nouvel espace public de débat démocratique

ont réussi à obtenir une visibilité que les médias ne leur avaient pas accordée.

Internet est aussi utilisé dans des organisations de la société civile. Les nouveaux militants qui s'y engagent trouvent là les outils d'action et de coordination spécifiques qui leur sont nécessaires. Les mouvements sociaux assurent ainsi une fonction de dénonciation et de mobilisation sur des terrains locaux, et Internet apparaît bien adapté à ces nouvelles tentatives de démocratie réticulaire.

Au-delà de l'expression politique de groupes constitués (médias, organisations politiques, mouvements sociaux...), Internet donne également la possibilité à des individus de prendre la parole à travers des blogs. L'objectif peut être de commenter la vie politique, de mettre en valeur une personnalité ou une organisation politique, de mobiliser les citoyens.

Mais Internet n'est pas seulement un nouveau média, largement accessible, c'est aussi un outil électoral. Il a été amplement utilisé dans les dernières campagnes électorales, tant aux États-Unis qu'en France. Outre-Atlantique, Barack



Obama s'en sert, avec maestria, pour mobiliser les électeurs. Il s'agissait de construire un réseau social capable de renforcer les liens entre l'équipe de campagne, les permanents et les militants qui faisaient le travail de base, notamment le démarchage des électeurs. Le succès fut important : 10 millions d'inscrits, un dispositif de collecte de fonds efficace. En France, Ségolène Royal a tenté avec son site Désirs d'avenir de faire d'Internet un outil de démocratie participative. L'ambition était plus grande. Si la production militante fut forte, le lectorat fut relativement faible.

Mais surtout, le calendrier était inadapté : il était en effet trop tard pour intégrer les propositions des participants à un programme électoral qui était déjà construit. Était-ce simplement une erreur de timing ou l'orchestration d'une illusion de participation ?

Ces usages d'Internet en font un nouvel outil d'expression, de mobilisation et de dénonciation, mais cela suffit-il pour en faire un instrument du débat démocratique ? Un tel débat nécessite que les citoyens puissent prendre connaissance de la diversité des opinions, les examiner et les discuter. Mais ces diffé-

rentes publications politiques ou citoyennes n'ont pas toutes le même écho. Le lectorat se concentre sur quelques sites professionnels, mais aussi sur quelques blogs individuels. Par ailleurs, si l'internaute peut circuler facilement d'un site à l'autre, sa navigation effective dans l'espace des opinions est plus restreinte. Les données actuellement disponibles sur la cartographie des liens hypertextes montrent que la Toile, loin d'être homogène, ressemble davantage à un archipel.

Certains sites ont des proximités avec d'autres, et les internautes

circulent principalement entre ceux qui sont connectés les uns aux autres. Le risque est donc que l'information et le débat politique s'organisent dans des univers idéologiques homogènes.

Si la grande nouveauté d'Internet est donc que tout le monde peut s'y exprimer à travers blogs et forums, l'opinion de chacun est aussi sollicitée de plusieurs façons : à travers de nombreux sondages, des votes organisés au sein de telle ou telle communauté, mais aussi à travers la participation au succès d'audience des sites. On peut ainsi organiser des classements permanents des sites ou des opinions. Chacun est sollicité pour modifier ces classements. « Lâchez vos commentaires ! », disent, par exemple, les adolescents blogueurs à leurs copains.

Dans cette perspective, Internet est un agrégateur d'intérêts individuels. Ce qui est essentiel, c'est de décompter les choix individuels sur le marché des opinions. On se trouve ainsi dans un modèle où l'opinion des citoyens s'exprime de la même façon que celle des consommateurs, en abandonnant le produit ou le site Internet qui ne convient plus. L'opinion publique ne se construirait pas par une série de débats et d'échanges, mais serait un marché où, à tout moment, le citoyen-consommateur vote avec sa souris.

Seulement la démocratie politique ne fonctionne pas de cette façon, elle est le résultat d'un débat, d'une délibération. Or, pour pouvoir être menée en ligne, la délibération nécessite des procédures rigoureuses qui sont loin d'exister sur tous les sites. Faute de ces règles, le débat électronique n'est qu'une suite de monologues.

En définitive, Internet n'a pas créé un nouvel espace public de débat démocratique. C'est un nouvel outil d'information et de mobilisation. Il offre cependant des opportunités pour de nouvelles formes démocratiques multiples et réticulaires où le citoyen est moins là pour débattre ou pour voter que pour faire connaître son opinion, surveiller et évaluer les actions de ceux qu'il a élus. ■

Patrice Flichy est professeur de sociologie à l'université Paris-Est.

### Programme

Vendredi 8 mai

■ **De nouvelles utopies pour la démocratie.** Avec Alain Caillé, Nathalie Dompnier, Patrick Viveret.

■ **Conférence de Claude Lefort.** Conversation avec Pierre Rosanvallon.

Samedi 9 mai

■ **Expériences démocratiques en France.** Avec Laurence Monnoyer Smith, Pierre Mahey, Daniel Breuiller.

■ **Internet : nouvel espace démocratique ?** Avec Patrice Flichy, Daniel Bougnoux, Dominique Cardon.

■ **Citoyenneté et intégration.** Dominique Schnapper face à Robert Castel.

■ **Classes, générations, populations : solidarité ou concurrence ?** Avec Louis Chauvel, François Héran, Olivier Schwartz.

Dimanche 10 mai

■ **Le « modèle républicain » en question.** Christian Baudelot et Daniel Cohen.

■ **Pouvoir et autorités indépendantes.** Louis Schweitzer face à Guy Carcassonne.

■ **Conférence de Charles Taylor.** Conversation avec Cécile Laborde.

■ **Clôture.** Avec Leslie Kaplan, Daniel Cohen et Pierre Rosanvallon.

## « Les citoyens, la justice, la presse sont tout dans la société, rien dans la Constitution »

Dominique Rousseau, professeur à l'université Montpellier-I

### La V<sup>e</sup> République est, dites-vous, un défi à la démocratie. En quoi pèche-t-elle ?

Confrontée à l'idée démocratique, la V<sup>e</sup> République « pèche » à quatre reprises. La démocratie, c'est un espace de délibération ; la V<sup>e</sup> République, c'est un espace d'acclamation électorale. La démocratie, c'est un ensemble d'institutions qui distinguent le corps des citoyens du corps des représentants ; la V<sup>e</sup> République, c'est l'affaiblissement des institutions au profit d'une fusion du corps du peuple dans le corps du chef.

La démocratie, c'est la définition du bien commun par une délibération structurée par les institutions ; la V<sup>e</sup> République, c'est la dissolution du bien commun par un exercice privatif des institutions. La démocratie, c'est un agencement équilibré des pouvoirs ; la V<sup>e</sup> République, c'est la confusion aggravée des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, médiatique. **Ce qui était vrai il y a un demi-siècle n'a-t-il pas été corrigé depuis, par de nombreuses réformes ?**

Il faut distinguer la Constitution et la V<sup>e</sup> République. Le texte de 1958 dessine un régime primoministériel : un président non élu au suffrage universel et ne disposant d'autre pouvoir que celui de solliciter d'autres pouvoirs (Parlement, Conseil constitutionnel, électeur) ; un premier ministre qui détermine et conduit la politique de la nation sous le contrôle du Parlement. La révision de 1962 – élection populaire du chef de l'Etat –, puis celle de 2000 instituant le quinquennat et plus encore la décision de faire dépendre les législatures de la présidentielle n'ont donc pas « corrigé » la Constitution de 1958, elles l'ont radicalement transformée pour inventer une V<sup>e</sup> République « monocratique », primoprésidentielle. Ironie de l'histoire, le seul moment où la Constitution de 1958 a « fonctionné », c'est de 1997 à 2002, pendant la cohabitation ; c'est pourtant Lionel Jospin qui y a mis fin en imposant le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral ! **La réforme de 2008 ne marque-t-elle pas la fin de l'except-**

### tion constitutionnelle française, en revalorisant le Parlement et en renforçant le Conseil constitutionnel, notamment ?

Cette révision est encore en pointillé : il faut attendre le vote des lois organiques qui la mettent en œuvre. Mais il apparaît déjà qu'elle a fait une victime : le pre-

### Il faut retrouver les principes de... 1789 ! Par exemple, en inventant un droit d'initiative législative pour les citoyens

mier ministre, qui perd la maîtrise de son gouvernement, d'une partie de l'ordre du jour parlementaire et de la procédure législative. Et se met en place un face-à-face président-Parlement, ou, plus exactement, un face-à-face président-groupe parlementaire majoritaire. Dès lors que Jean-François Copé a gagné le pouvoir de réécrire les lois présentées par le gouvernement et qu'il dispose d'une petite moitié de l'ordre du jour parlementaire, le président de la République doit compter avec lui. D'ou-

les désaccords sur les projets de travail dominical ou du téléchargement. D'où les convocations répétées des parlementaires à l'Élysée pour être « recadrés ».

La seule réforme qui pourrait donner un peu d'air à nos institutions est celle qui offre au justiciable le pouvoir de soulever devant

toute juridiction la question de la constitutionnalité de la loi qui lui est appliquée, obligeant le juge à suspendre son jugement tant que la question n'a pas été tranchée par le Conseil constitutionnel. Mais il faudrait alors que le Conseil réponde, dans sa composition et ses procédures, aux exigences du procès équitable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. **L'actuel président ne remet-il pas en cause votre analyse de l'affaiblissement de la fonction présidentielle ?**

Le président actuel ne croit pas en la fonction présidentielle comme instance de représentation d'une histoire particulière à assumer et à transmettre. Pour lui, c'est une simple instance utile d'exercice immédiat du pouvoir. Son comportement, son langage, son style sont ceux de la personne privée Nicolas Sarkozy, pas ceux de la personne publique président de la République. Et ses décisions aussi.

En ce sens, il affaiblit la partie « publique » de la fonction présidentielle, celle-là seule qui intéresse la vie collective de la Cité. Il gouverne de manière « privative » : son cabinet personnel plutôt que les ministres de la République, des comités ad hoc nommés par lui plutôt que les commissions des Assemblées élues, des présidents de l'audiovisuel public désignés par lui plutôt que par des autorités indépendantes. Il décide sans doute, mais il ne rend compte à personne et devant aucune institution de la République. A la différence, par exemple, des premiers ministres allemand, espa-

gnol ou britannique qui décident et rendent compte régulièrement devant les assemblées élues. **Comment réinventer une Constitution plus démocratique ?**

En retrouvant les principes de... 1789 ! Par exemple, celui de l'article 6 posant que « les citoyens interviennent personnellement dans la formation de la loi » : ce qui impose d'inventer un droit d'initiative législative pour les citoyens. Par exemple, celui de l'article 16 posant la séparation des pouvoirs dans la société : ce qui impose d'inventer les mécanismes assurant l'indépendance et la séparation des pouvoirs économiques, religieux, médiatiques, financiers... Quels sont, aujourd'hui, les « tiers pouvoirs », pour reprendre une formule de Sieyès : les citoyens, la justice, la presse. Ils sont tout dans la société, ils ne sont rien dans la Constitution. Qu'ils y deviennent quelque chose et la Constitution participera à l'invention de la démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle. ■

Propos recueillis par Gérard Courtois